

MAIRIE DE SAILLY-LEZ-LANNOY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026/19

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars à 9 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sailly-lez-Lannoy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric SKYRONKA, Maire, en suite de la convocation en date du 16 mars dont un exemplaire a été affiché au panneau réservé à cet effet, sous le préau de la mairie.

Séance ouverte

Étaient présents : Mme BOZEK Martha, M. DENIEUL Alain, Mme DENOIT Valérie, M. GOREZ Patrick, Mme HAUSTRATE Céline, Mme HUYGHE Bernadette, M. JOLY Johannes, Mme LEPEVE Christelle, M. MÉPLON Paul, M. MESTACK Jean-Louis, Mme POLLET Hélène, M. POLLET Thomas, M. SKYRONKA Eric, Mme SPELEERS Chantal, M. SPELEERS Philippe, Mme VANBREMEERSCH Sophie, M. VANDYSTADT Benoît, Mme VERTAIN Samia, M. WYFFELS Jean-Charles.

Secrétaire de séance : M. MÉPLON Paul

ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU GIP-AGIRE VAL DE MARQUE

Suite au renouvellement des Conseillers Municipaux, et conformément à l'article L 5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder à la nomination de représentants de la commune de Sailly-lez-Lannoy. La nomination à ce poste ne donnera pas lieu au versement d'une indemnité.

Le nombre de délégué que le Conseil Municipal est autorisé à désigner est de 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant.

Vu la délibération 2001/14 du 23 février 2001 portant sur la désignation d'un représentant à la Mission Locale Val de Marque,

Vu les candidatures de :

- M. GOREZ Patrick, représentant titulaire
- M. SKYRONKA Eric, Maire, représentant suppléant

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Désigne M. Patrick GOREZ et M. Eric SKYRONKA afin de siéger au conseil d'administration au sein du collège des élus du GIP-AGIRE Val de Marque.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.
- Adopte :
 - à 19 voix pour
 - à 0 voix contre
 - à 0 abstention(s)

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire M. Eric SKYRONKA	Le Secrétaire de séance M. Paul MÉPLON
 	